

Besançon accueille l'Allemagne - Manifestation organisée du 5 septembre au 4 octobre 2002 - Organisation matérielle et financière

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Fribourg-en-Brisgau, notre ville jumelée allemande, a été l'invitée d'honneur de la Rencontre des Terroirs Gourmands, qui a eu lieu Promenade Granvelle, du 5 au 8 septembre dernier.

Il semblait opportun de saisir cette occasion pour présenter aux Bisontins et aux visiteurs d'autres aspects de l'Allemagne d'aujourd'hui.

C'est pourquoi la Ville de Besançon et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, en collaboration avec d'autres partenaires organisent, du 5 septembre au 4 octobre 2002, la manifestation BESANÇON ACCUEILLE L'ALLEMAGNE proposant notamment des expositions, un concert, des cycles de cinéma et une table ronde.

Cette table ronde sur le thème «Parler allemand en Franche-Comté : un atout en Europe» réunira des spécialistes de ce sujet, venant notamment de la région parisienne. Ils ne demanderont aucune rémunération pour intervenir lors de ce colloque mais souhaitent simplement le remboursement des frais engagés pour leur venue (notamment frais de transport). Des crédits sont prévus au budget primitif du service Relations Extérieures pour financer cette manifestation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge, sur production de justificatifs, des frais engagés par les intervenants extérieurs de ce colloque.

En cas d'accord, la dépense (environ 400 €) sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures - chapitre 92.04.6042.00400.

«M. LE MAIRE : C'est une manifestation bien organisée et je tiens à souligner la qualité du travail fait par Jacqueline PANIER avec entre autres l'Union des Commerçants, Jacques MARIOT, les Terroirs Gourmands. Cela a été un véritable succès, Besançon accueille l'Allemagne aussi, vous avez vu qu'on a liquidé les stocks de bière, de saucisses, donc bravo Jacqueline, tu fais un bon travail souvent dans l'ombre, alors on te félicite publiquement, et vous en êtes d'accord je présume, pour ce succès ?».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2002.